

SDA. 2754

Plans
de l'Immeuble
de l'Athénée.

Reprise Plans : 1^{re} Etage }
Dose
1^{re} sous-sol }
1 couloir }
W. Rausch Tech.
21. Chantepielet
31. 5 m.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

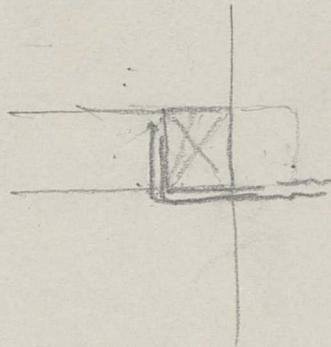
CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

*les plans de
batiment existent.
ATHÉEHE*

Eaux-Vives, le 26 octobre 1948
38, rue du Nant

ATHÉEHE

Observations sur le fléchissement
du plancher de la salle du 1er étage.



HC/HC

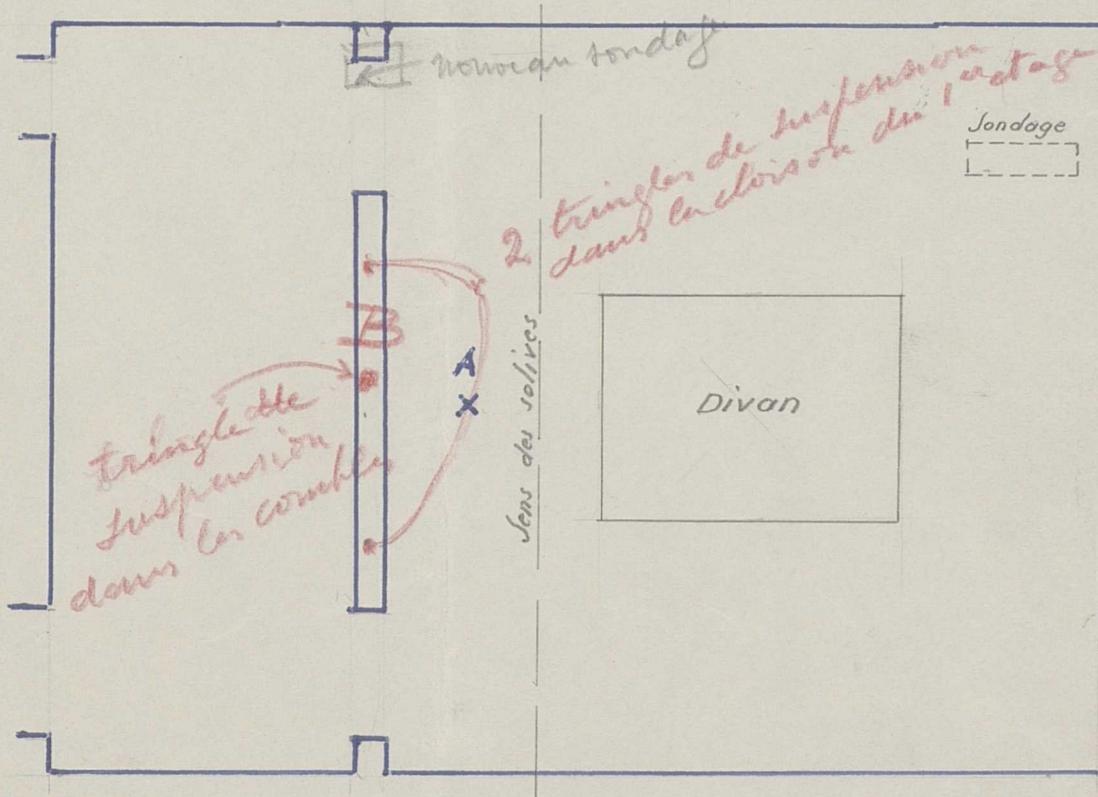
Monsieur Edmond FATIO
Architecte.
G E N E V E

Monsieur.

Le 5 juin 1948, sur votre demande, nous nous sommes rendus à l'Athénée, lors du vernissage d'une exposition, aux fins de procéder à des mensurations ayant pour but de déterminer l'amplitude du fléchissement du plancher de la salle du 1er étage, dite salle de l'Exposition permanente.

*cloison
en dedé*

Cette salle, d'un vide total de 14 m. de long sur 10 m. de large, est divisée, en son tiers, par un mur de 30 cm d'épaisseur, percé de 2 baies de 1,70 m. de vide. Il n'existe pas de refend correspondant à ce mur dans la salle située au dessous et dite salle des Abeilles.



SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

Les observations ont été effectuées au moyen d'un fil à plomb fixé au plafond de la salle du rez-de-chaussée, au point A du croquis; point estimé comme étant celui le plus défavorable lors d'une forte concentration de visiteurs.

Ce fil à plomb, dont le poids était plongé dans l'eau pour éviter les mouvements pendulaires, portait une règle métrique graduée en mm. Les observations furent faites au moyen d'un instrument de nivellation Kern, placé dans le vestibule de la salle des Abeilles.

Ce dispositif étant mis en place, une première lecture fut faite à 14 h. 30, la salle du 1er étage étant vide. L'index observé sur la règle métrique fut mm. 256,8. Avec une personne de corpulence moyenne, placée dans la salle du 1er étage, au point A, la lecture fut de mm. 256,0 , indiquant une flèche de 8/10^e de mm.

Avec 4 personnes concentrées au point A, la flèche passa à 1 mm. Cette même valeur fut observée à 15 h. avec une dizaine de personnes réparties aux environs du point A.

A 15 h.10, avec environ 30 personnes dans la salle, l'observation donna une flèche de 1,3 mm. qui passa à 2,8 mm. à 15 h. 40, lorsque environ 60 personnes se déplaçaient continuellement dans la salle.

Cette flèche paraissait, à première vue, trop faible pour qu'il en soit tenu compte.

Par la suite, pour répondre à votre demande d'un examen plus approfondi, nous avons effectué un sondage dans le plafond du local sis derrière le podium de la salle des Abeilles. Ce faisant, nous avons constaté l'existence d'un solivage composé de pièces en bois, d'une section rectangulaire de 12 x 30 cm. espacées de 42 cm d'axe en axe; supportant le faux plancher et le parquet et revêtu d'un plafond en liteaux et plâtre fixé sur lambourdes. Dans la partie observée, ce solivage paraît en bon état.

Le calcul statique de ce solivage, en tenant compte d'un poids propre de 70 kg par ml de solive et un effort maximum de 100 kg.cm². (Normes suisses) donne une surcharge admissible de 74 kg.ml, soit de 176 kg.m²

Cette valeur est nettement insuffisante pour une salle destinée à recevoir un nombreux public car elle correspond à la présence de deux personnes par m².

D'autre part, nous avons observé que ce solivage présente, dans la partie passant par le point A, une flèche permanente de 61 mm. la salle étant vide. En additionnant cette valeur à celle résultant des observations précédentes, nous arrivons à un fléchissement total de l'ordre de 64 mm. Or, pour le calcul des planchers en bois, les normes suisses admettent, comme fléchissement maximum admissible, une valeur représentée par le 1/300 ème de la portée. Dans le cas présent, cette valeur serait donc du 1/300 ème de 10 m. soit 33,3 mm, soit environ la moitié de la flèche réellement observée.

Le calcul et l'observation de la flèche montrent donc que le plancher est faible et que les charges auxquelles il risque d'être soumis diminuent son coefficient de sécurité.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

A lui seul, le refend du 1er étage constitue une surcharge importante et il n'est pas possible de se rendre compte s'il existe un renforcement du solivage sous sa base sans endommager gravement le plafond de la salle du rez-de-chaussée.

D'autre part, si la partie du solivage observée paraît saine, il peut fort bien ne pas en être de même pour les têtes de solives en contact avec la maçonnerie, celles-ci risquant fort d'être attaquées par la pourriture, mais la constatation en est difficile pour la raison mentionnée ci-dessus.

Cette éventualité nous a d'ailleurs conduits à effectuer le calcul statique sans tenir compte d'un encastrement de la poutraison.

Dans ces conditions, nous estimons qu'il serait prudent de faire enlever, par un parqueteur, une parcelle du sol de la salle du 1er étage, pour se rendre compte de l'état des têtes de solives et déterminer de quelle manière le refend est soutenu.

Restant à votre entière disposition pour cet examen, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Société Anonyme Victor Olivet

Un Administrateur :

Victor Olivet.

*Expertise faite par le Chanoine
comme maître d'y ch. Olivet.*

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

Eaux-Vives, le 4 novembre 1948
38, rue du Nant

ATHENEE

Plancher de la salle
du 1er étage.

HC/HC

Monsieur Edmond FATIO
Architecte
G E N E V E

Monsieur.

En réponse à votre demande du 2 courant et pour compléter notre rapport du 26 octobre écoulé, nous avons effectué un premier sondage dans la corniche de la salle des Abeilles, sous le mur de refend du 1er étage. Ce sondage a permis de constater que la répartition des solives, à cet endroit, est la même que dans le reste du plancher. La pièce se trouvant le plus près du refend ayant une section de 14/30 cm.

Etant donné l'épaisseur de la corniche en plâtre, l'examen des têtes de solives, à cet emplacement, aurait exigé une dégradation trop importante; aussi avons nous fait un deuxième sondage dans le local sis derrière le podium.

Ce sondage a révélé que les solives ne sont pas engagées dans la maçonnerie mais sont entaillées à mi-hauteur et reposent dans les échancrures d'une filière en bois dur de 20/30 cm. de section. Cette filière est soutenue par des consoles en fer scellées dans la maçonnerie. Il n'y a donc pas de danger de pourriture.

L'estimation du poids de la séparation du 1er étage ne peut être que très approximative, du fait de l'importante corniche de la salle et de l'incertitude où nous sommes quant au mode de soutien de la toiture. Un mur seul, des dimensions de celui qui nous intéresse aurait un poids d'environ 20 tonnes, pour de la maçonnerie de moellons.

Il serait intéressant de rechercher si les plans d'exécution de cet édifice existent encore, soit chez les successeurs de l'architecte, soit dans les archives du bâtiment. On y trouverait très probablement des précisions utiles sur le mode de construction du plancher en cause.

Toujours dévoués à vos ordres, nous vous présentons,
Monsieur, nos salutations empressées.

Nous avons démonté la cloison de la séparation des deux salles soit B du plan aménagé. Cette cloison se composait de deux galeries en briques de 0.04 en Ferre armée.

Société Anonyme Victor Olivet

Un Administrateur :

Victor Olivet

ASSOCIATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE GENEVE

LE 21 JUILLET 1848

LE GOUVERNEMENT
DE LA VILLE DE GENEVE

LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement de la Ville de Genève a été chargé d'assurer la sécurité publique et de faire respecter l'ordre public dans la ville et ses environs, et il a été décreté que le Gouvernement devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique et faire respecter l'ordre public dans la ville et ses environs.

Le Gouvernement de la Ville de Genève a été chargé d'assurer la sécurité publique et de faire respecter l'ordre public dans la ville et ses environs.

Le Gouvernement de la Ville de Genève a été chargé d'assurer la sécurité publique et de faire respecter l'ordre public dans la ville et ses environs.

Le Gouvernement de la Ville de Genève a été chargé d'assurer la sécurité publique et de faire respecter l'ordre public dans la ville et ses environs.

Geneve le 11 Fevrier 1949.

4.26.45

Monsieur le Président de la Société des Arts
Genevois

Cher Monsieur.

À la suite de la réclamation du président de la
S^e des Amis des Arts, au sujet de la solidité
du plancher de la Salle d'exposition du 1^{er} étage
de l'Athénée, vous m'avez prié de faire une
constatation d'état du lieu.

J'avais prié M. Olivet entrepreneur de fournir
le matériel nécessaire pour cette expertise et vous
trouvez ci-joint le rapport de son contremaître
M. Chauvet qui avait été chargé par M. Olivet
de diriger la manœuvre sous ma surveillance.

En principe le rapport conclut à ce que la
porteforaine est trop faible pour recevoir les charges
auxquelles elle est astreinte. Si nous voulions
être rigoristes il ne faudrait plus utiliser
cette salle sans prendre des précautions spéciales.

Il y aurait à mon avis une possibilité d'amélioration
qui serait la suivante : suspendre la porteforaine
dans la partie qui se trouve sous la doréon séparant
les deux salles du 1^{er} étage à l'emplacement que
j'ai marqué d'un point rouge sur le plan du
rapport Olivet.

Bonne je l'ai constaté, en visitant la charpente,
il y a déjà une suspension en cet endroit, mais
on pourrait la renforcer.

Il faut constater que le rapport de M. Chauvet, en
ce qui concerne le mur de refend de 0.30 cm
d'épaisseur, séparant les 2 salles du 1^{er} étage,

n'est pas un mur plein, comme indiqué, mais une cloison en ~~charpente~~^{brigandé} évidée et qui le principe ne charge pas la poutre sur laquelle elle est suspendue à la charpente.

La constatation de la flexion anormale de la poutre sur cet endroit doit provenir du fait qu'un tassement dans la charpente s'est effectué sur la poutre.

C'est pour obvier à cet inconvenant que je vous propose de remettre un autre boulon de suspension sur cet endroit.

On pourrait conclure en disant que cette salle a contenu depuis 100 ans des assemblées importantes et nombreuses et que jamais rien de grave n'est arrivé et qu'il n'y a donc aucune raison de s'effrayer.

Cependant pour courir la responsabilité de la Société des Arts, je suis disposé à poser l'expertise plus loin et de faire un devis pour la pose d'un nouveau boulon de renfort dans la cloison, au point rouge.

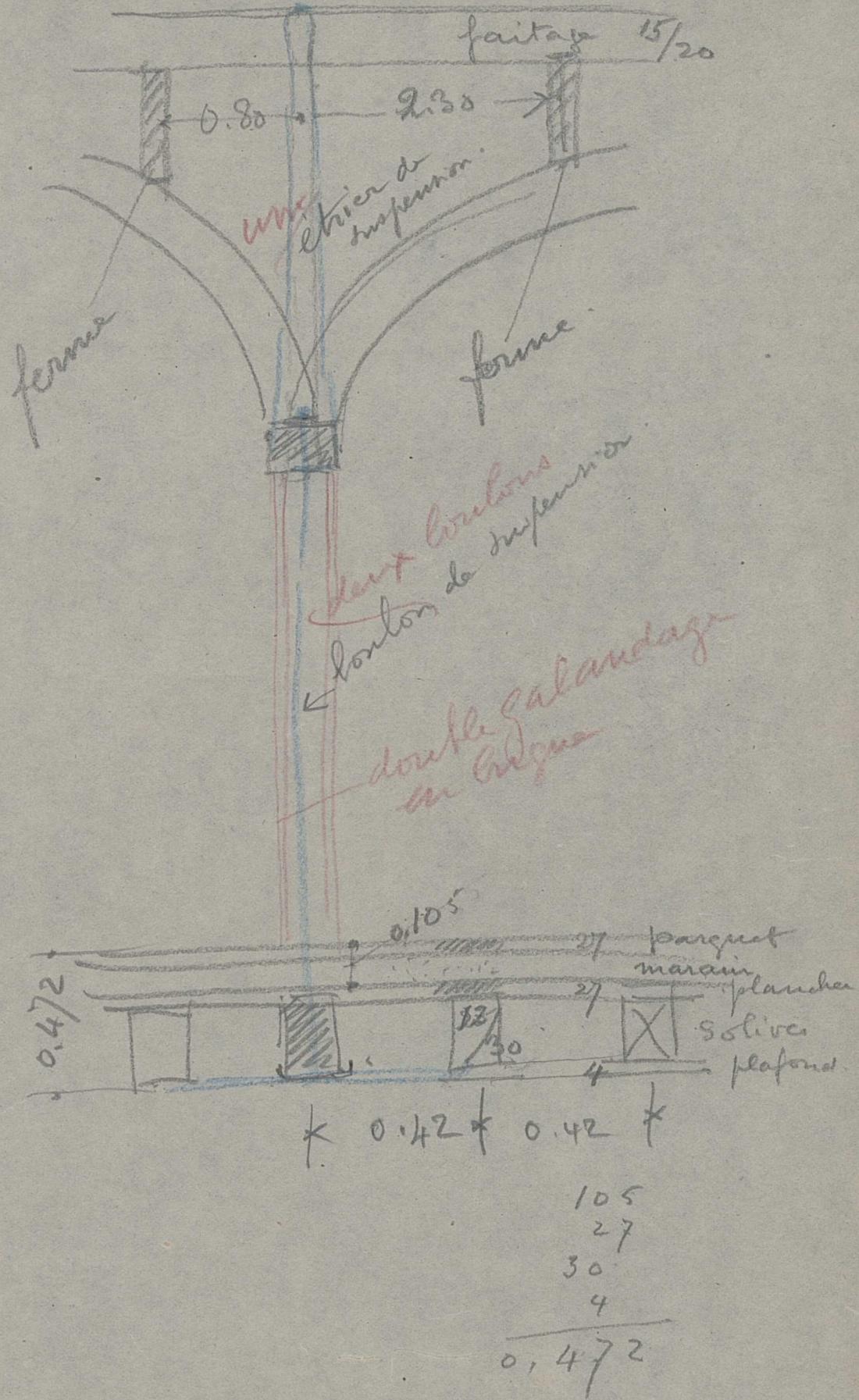
Dans l'espoir que ces lignes vous éclaireront et complèteront le rapport Olivet, je vous prie de recevoir, cher Monsieur et Président, mes salutations empressées.

Sd'm Gatio
ambitieuse

annexes.

- 1^{er} rapport Olivet du 26 oct. 48
2^{me} " " " 4 Nov. 48

bonnes bonnes
poutres



SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TÉLÉPHONE : 5 43 77

GENÈVE

CHÈQUES POSTAUX : I. 1586

Palais de l'Athénée.
Plancher du 1er étage

Eaux-Vives, le
38, rue du Nant

16 août 1949

Monsieur Fatio.
Architecte.
Terrasse
G e n e v e

Monsieur.

En complément de nos diverses observations sur le fléchissement anormal du plancher de la Salle de l'exposition permanente, nous vous communiquons le résultat des différents nivelllements auxquels nous avons procédé, avant, pendant et après les travaux de transformation de la cimaise intermédiaire

Avant tout travail et en votre présence, nous avions constaté une flèche de 81 mm. soit donc:

Avant travaux	flèche	<u>81 mm.</u>
Après démolition des 2 galandages	„	<u>75 mm.</u>
Après serrage des boulons des tirants et reconstruction de la paroi en Pavatex.	„	<u>65 mm.</u>

Il n'a pas été possible de serrer davantage les boulons de la charpente; la flèche de 65 mm peut être considérée comme une déformation permanente du solivage.

Toujours à votre disposition pour des observations complémentaires, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées.

SOCIÉTÉ ANONYME VICTOR OLIVET

SURFACE DES LOCAUX DE L'ATHENEE

Ier Etage

Salle Crosnier	M1	9,90x9,40 = M2	93,06
Peite do		6,75 x 4,20 =	M2 28,35
Permanente		9,90 X 9,65 =	95,65
Petite salle "		9,90 X 4,10 =	40,60
bureau "		3,20 x 2,80 =	8,96

Rez-de-chaussée.-

Salle des Abeilles	II,80 X 9,70 =	II4,57
Grand salon	5,80 X 9,30 =	53,94
Petit "	5,80 X 4,20 =	24,36
Galerie	13,00 X 3,65 =	51,10

Ier sous-sol

Bibliothèque	12,00 X 9,50 =	123,50
Petit bureau	4,40 X 2,75 =	12,10
Salle d'Agriculture	6,00 X 5,75 =	40,25
Appartement concierge (2 chambres-I cuisine-I ch, de bain,toilette)		

2ème sous-sol.

Géographie	II,50 X 6,90 =	79,46
------------	----------------	-------

Propositions pour le placement des Brevets
I
dans la Bibliothèque.

J'ai signalé à plusieurs reprise l'inconvénient qu'il y avait d'avoir une partie de la Collection des brevets dans le corridor qui va de la bibliothèque à la salle des archives, soit devant la porte notre cuisine et de la porte conduisant au chauffage et caves.

1° l'endroit est sombre il faut donc constamment de la lumière pour faire des recherches et lorsque le chercheur a sorti deux ou trois volumes il va les consulter à la bibliothèque où il y a de la place et du jour, pendant ce temps l'échelle reste sur le passage et les portes des armoires ouvertes et la lumière brûle inutilement, c'est d'autre part gênant de travailler à coté des toilettes comme pour ceux qui ont à s'en servir.

2° Les personnes qui font des recherches sont généralement des personnes étrangères à la Société des Arts il est donc logique qu'elles soient dans la bibliothèque où le bibliothécaire peut sans quitter le local les aider dans leurs recherches; dans le corridor elles ont l'accès de tous les locaux sans contrôle même de notre appartement si nous sommes occupés ailleurs,

En mesurant les armoires qui sont dans le petit renfoncement dans la bibliothèque du coté de l'escalier et les deux armoires à coté qui contiennent déjà les brevets l'on logerait les volumes de 25 années récentes, le petit réduit à l'entrée de la bibliothèque pourrait contenir un grand nombre d'année il aurait l'avantage d'être facilement accessible et l'on aurait tout sous la main. Cette solution a déjà été envisagé par Monsieur Proessel, à noter que les brevets après 15 années tombent dans le domaine publice.

Les armoires du corridor devenu libres et les deux vitrines
que la Société de Arts a achetées dont une est visible dans le
corridor laisseraient la place aux publications peu ou pas demandées,
tout en laissant de la place disponible pour l'avenir.

Ch. Naulot

Edmond FATIO
Architecte
5, Tertasse, 5
Genève

Genève, le 29 Avril 1935

Monsieur Adolphe Des Gouttes
à l'Athénée

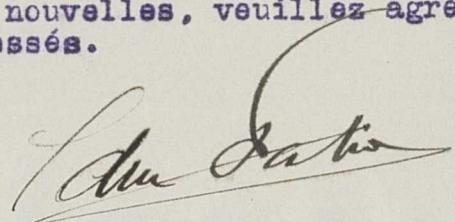
Cher Monsieur,

Voici les documents relatifs à la nouvelle bibliothèque que nous vous proposons de faire installer dans le local de la Bibliothèque de la Société des Arts. Le devis s'élève à la somme de Frs. 1600.-

Suivant la décision prise par le Bureau de la Société des Arts, vous voudrez bien me retourner les pièces incluses.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer,
cher Monsieur, mes compliments empressés.

Annexé : Un plan, un dessin et un devis.-



ENTREPRISE DE
MENUISERIE ET CHARPENTE

ESCALIERS ET PARQUETS

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

USINE MÉCANIQUE

Téléphone 44.740

Compte de Chèques Postaux I. 1195

E. & P. BARRO Frères

CAROUGE-GENÈVE, le 18 avril 1935

Place du Temple, 4

Monsieur Ed. Tatio
Architecte

Devis

Geneve

Doit

Bibliothèque Alphonse.

Faces sapin en assemblage
vitrees à un vantail

$6 \times 1.10 \times 1.35 = \text{m}^2 10.50$

$6 \times 1.66 \times 1.35 = \text{m}^2 15.90$

$m^2 26.40 18.30 483.10$

Assemblages supplémentaires

petits bois

$f 54 0.50 27.-$

Membrures à verre

$36/1.55 36/0.95 60/1.25 \text{ ml } 165.00 0.90 148.50$

Coupes supplémentaires de
membrures à verre

$f 40 0.23 9.20$

Plus value cadre correlet

à double rainure

$24/1.35 12/1.10 12/1.66 m^2 65.50 150 98.25$

Acôtes sapin en assemblage
avec partie du bas à paume
et haut à feuillure

$2 \times 1.10 \times 0.83 = 2.60$

Surface $m^2 26.40$
 6.10
 $\underline{32.50}$

$2 \times 1.66 \times 0.76 = 3.50$

$m^2 0.10 17.50 106.75$
à reporter 872.80

report

872.80

Chassis sapin en assemblé.
bois 0.27 pour recevoir une
maillasse $5 \times 1.10 \times 0.72 = 3.96$
 $5 \times 1.66 \times 0.67 = 5.56$

	m ²	9.52	13.00	123.75
--	----------------	------	-------	--------

Tablette sapin unie bois

0.027	4.05×0.86	m ²	3.48	9.50	33.05
-------	--------------------	----------------	------	------	-------

Rétaus moulurés

1/2	2	1.-	2.-
-----	---	-----	-----

Dessus sapin bois 0.027

$4.03 \times 0.67 = 2.70$				
---------------------------	--	--	--	--

fous	$4.03 \times 0.72 = 2.90$			
------	---------------------------	--	--	--

	m ²	5.60	9.50	53.20
--	----------------	------	------	-------

Battue et arrondi pr fous	ml	8.00	120	960
---------------------------	----	------	-----	-----

Reayons sapin, moulurés sur
rive

$6 \times 0.65 \times 0.40 = 1.50$				
------------------------------------	--	--	--	--

$24 \times 0.65 \times 0.37 = 6.00$				
-------------------------------------	--	--	--	--

$12 \times 0.65 \times 0.30 = 3.00$				
-------------------------------------	--	--	--	--

$24 \times 0.65 \times 0.25 = 6.00$				
-------------------------------------	--	--	--	--

	m ²	16.50	9.50	156.75
--	----------------	-------	------	--------

Derrière bois combiner

$2 \times 2.80 \times 0.70$	m ²	3.92	10.-	39.20
-----------------------------	----------------	------	------	-------

Moulure sapin dével. 0.03

sous Tablette	$2/4.03 \times 0.86$	ml	9.76	0.90	8.80
---------------	----------------------	----	------	------	------

Couronnement mouluré

dével 0.08	$2/4.03 \times 0.86$	ml	9.66	240	23.20
------------	----------------------	----	------	-----	-------

Plinthe unie 0.06

$2/4.03 \times 0.86$	ml	9.78	0.75	7.35
----------------------	----	------	------	------

Litaine fous 0.80

1/12	0.50	6.-
------	------	-----

Vis fixation

3.50

à reporter f. 133.920

		report		13.3920
Galets Ziehl gros modèle	f 24	280		67.20
Rails pour sets	m ² 32.00	150		48.-
Poignées cuvette m. blanc	f 16	1-		16.-
Serrures genre fiche à crochet	f 12	7-		84.-
Crémaillères m. blanc				
48/1.00 48/1.50	m ² 120.00	150		180.-
Coquets métal pour sets	f 264	012		31.70
Renoue pressée pour crémailleure	m ² 120.00	050		60.-
Creillis moncherolle émaillé pour ventilation, compris baguettes 8 x 0.48 x 0.30	m ² 1.15	9-		10.35

Verre 1/2 double 1^e choix

$$\begin{array}{rcl} 36 \times 0.47 \times 0.42 & = & 7.09 \\ 54 \times 0.53 \times 0.42 & = & 12.04 \end{array}$$

m² 19.13 8.- 153.05

Recise pour ajustage et pose

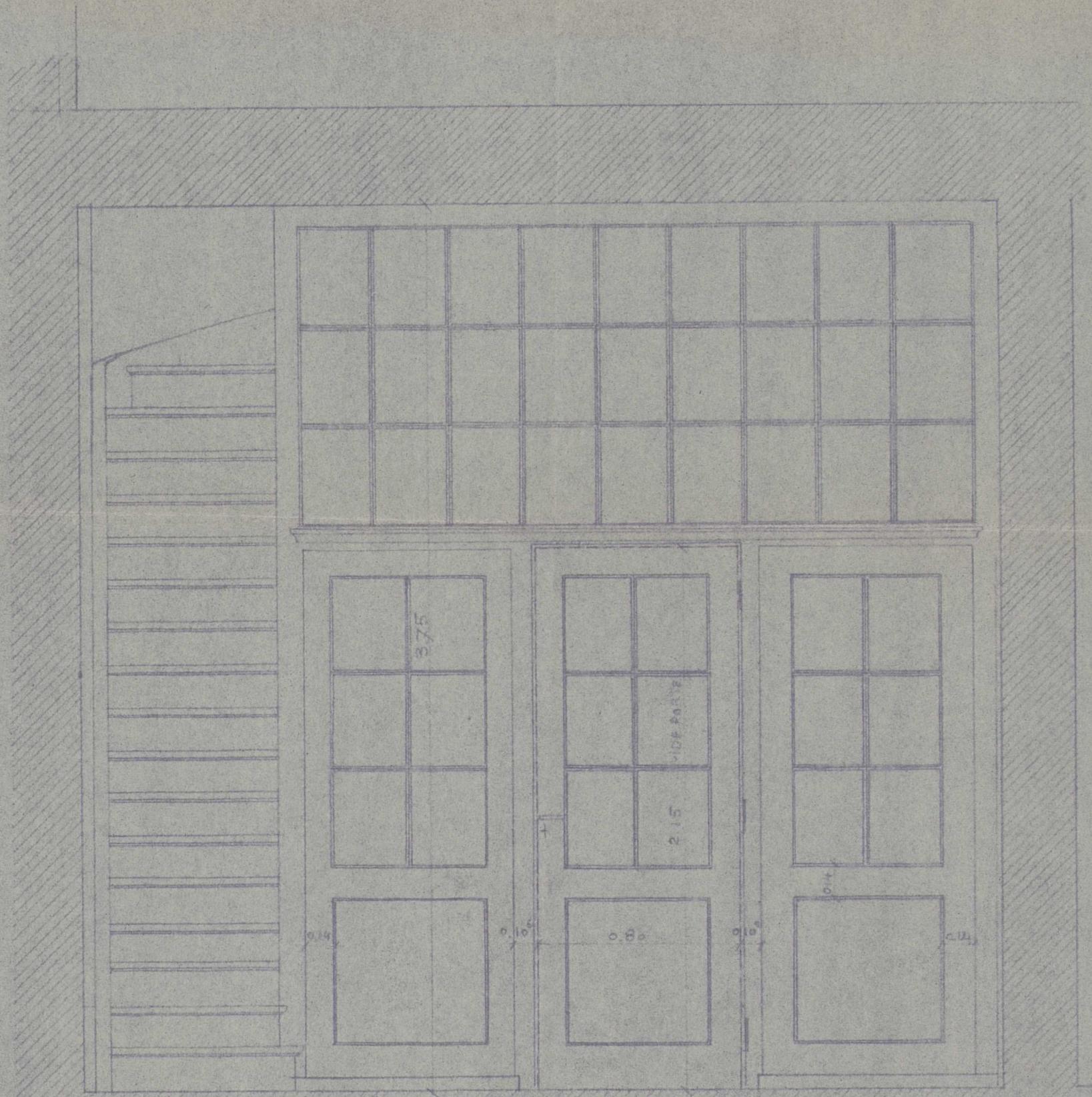
25.-

Frs. 20.14.50

1025

Sans baguette verre	1400 -
huile teinter 32 m ² 50 =	20 -
déplacement armoires meubles	50 -
deplacen linoléum ?	50
	1520 -
horaine	80
total	1600 -

AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU
1^{er} SOUS-SOL DE L'ATHÉNÉE

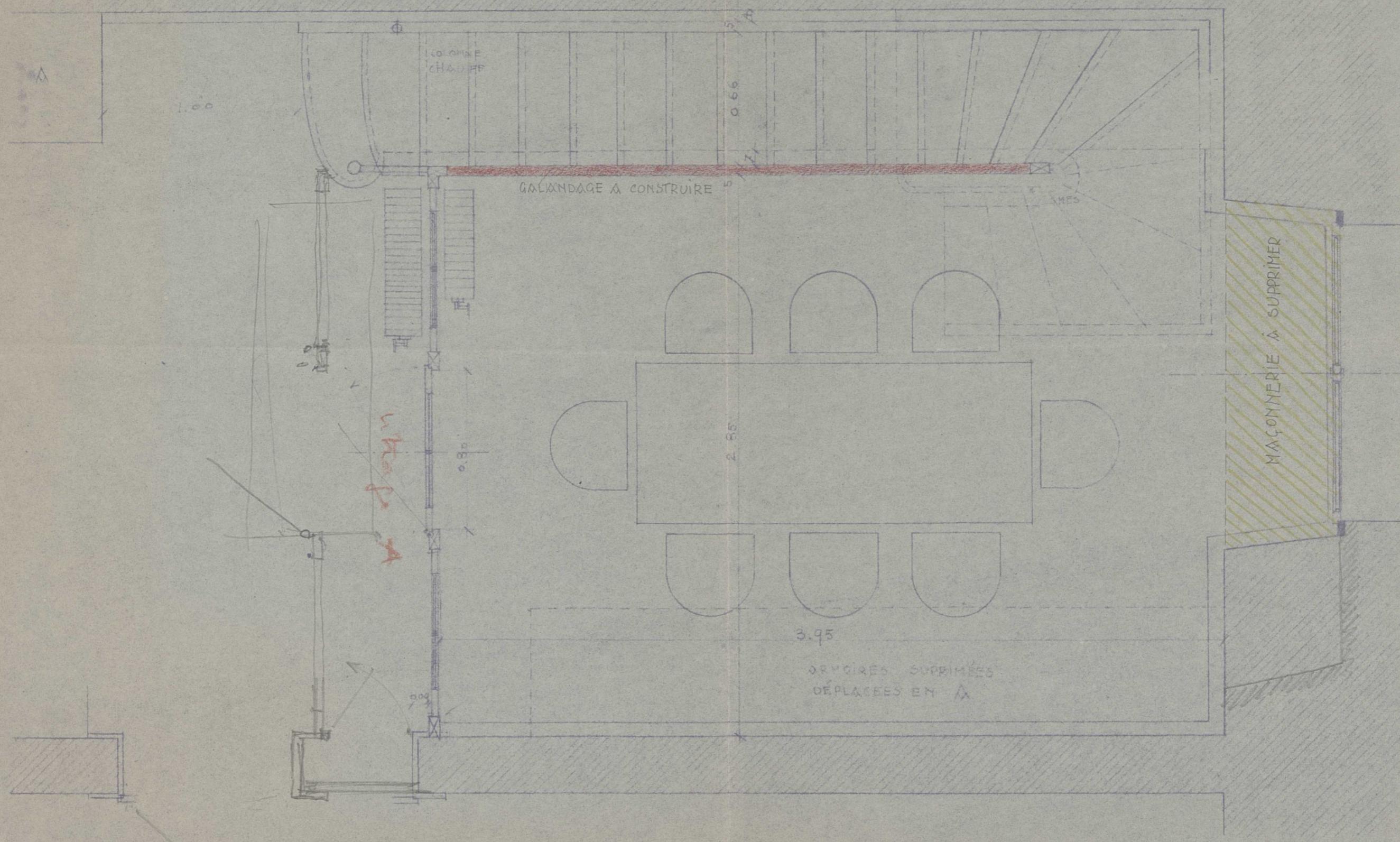


Vitrage en A

ECHELLE 0.05 p² Metre

GENÈVE LE 11 AVRIL 1929
ED. FATIO-ARCH.

AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU
1^{ER} SOUS-SOL DE L'ATHÉNÉE



ECHÉLLE 0.05 P.M.^{me}

GENÈVE LE 11 AVRIL 1929
ED. FATHO. ARCH.

énième
indiviale

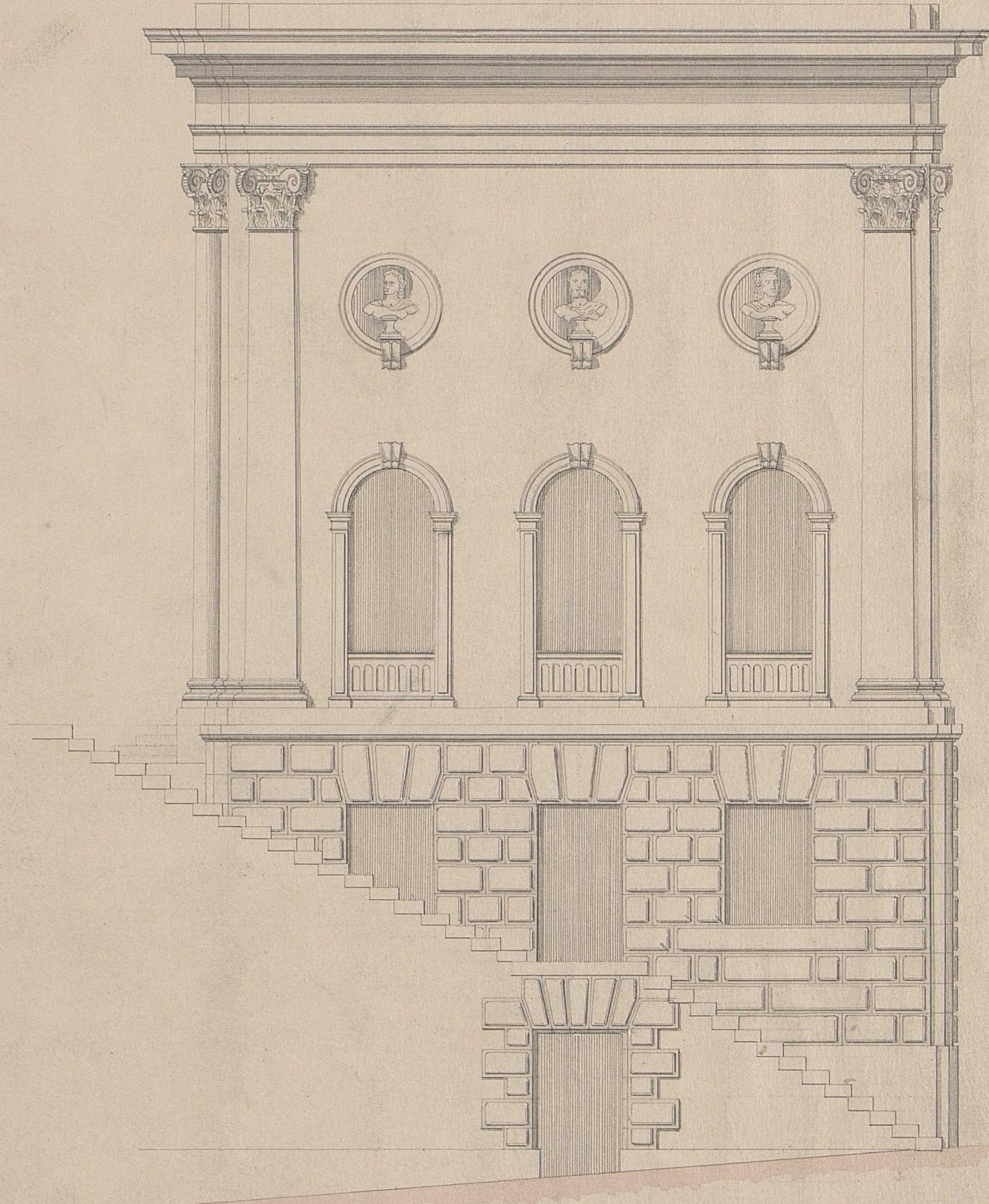
FACES LATERALES



35 x 4
18' 0" 13'
20 87

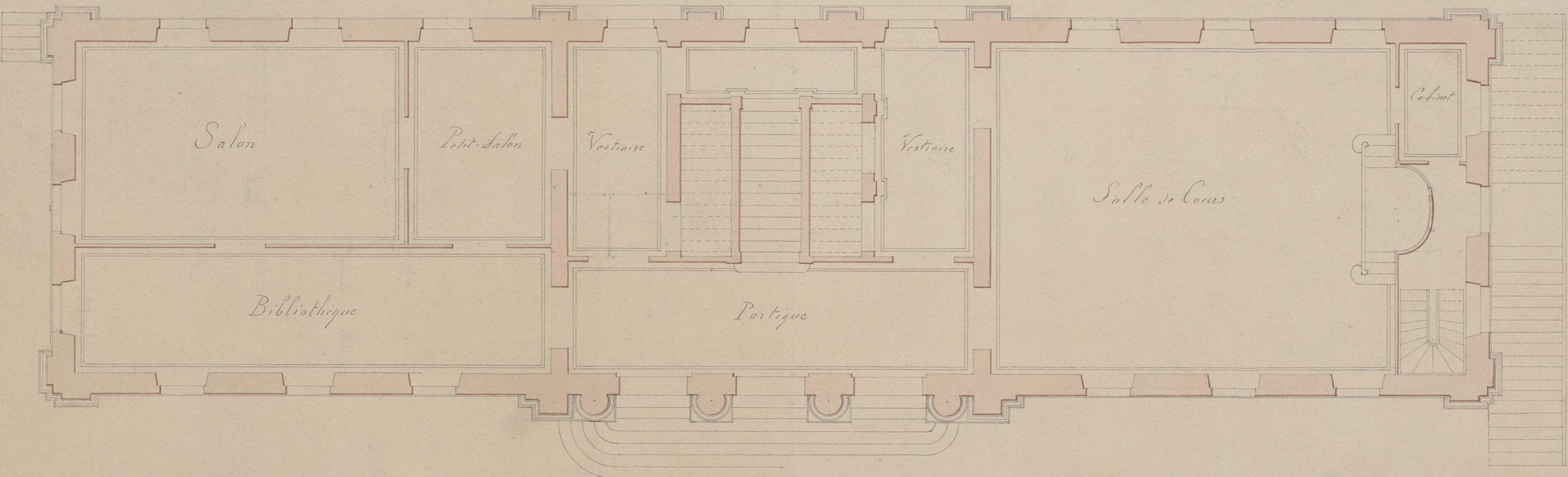
25
+
25
25

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 Meters



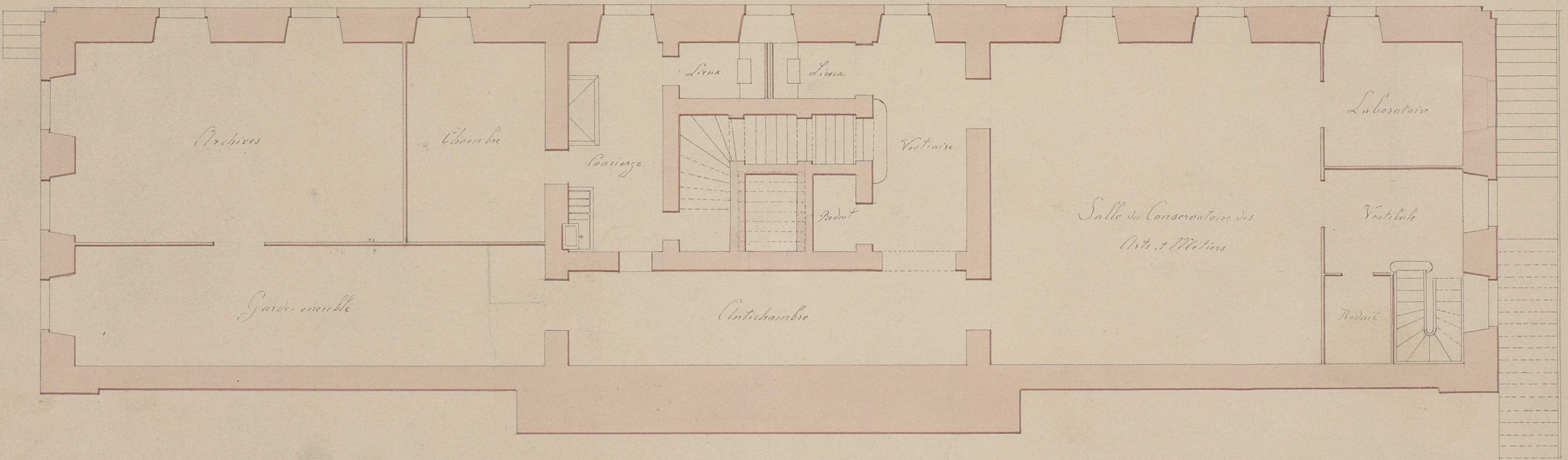
Metres

Rez-de-Chaussée



MUSÉE de MONSIEUR EYNARD

Entre-Sol



ATHENEE CONSTRUIT PAR M^E EYNARD

FACADE PRINCIPALE

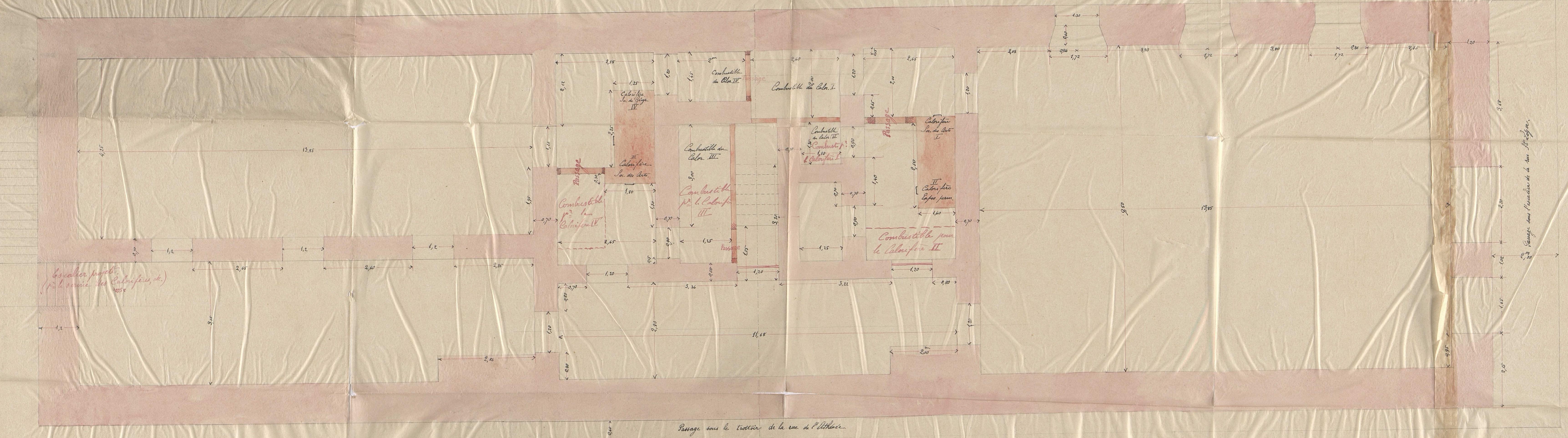


Coupe longitudinale de l'Athénée

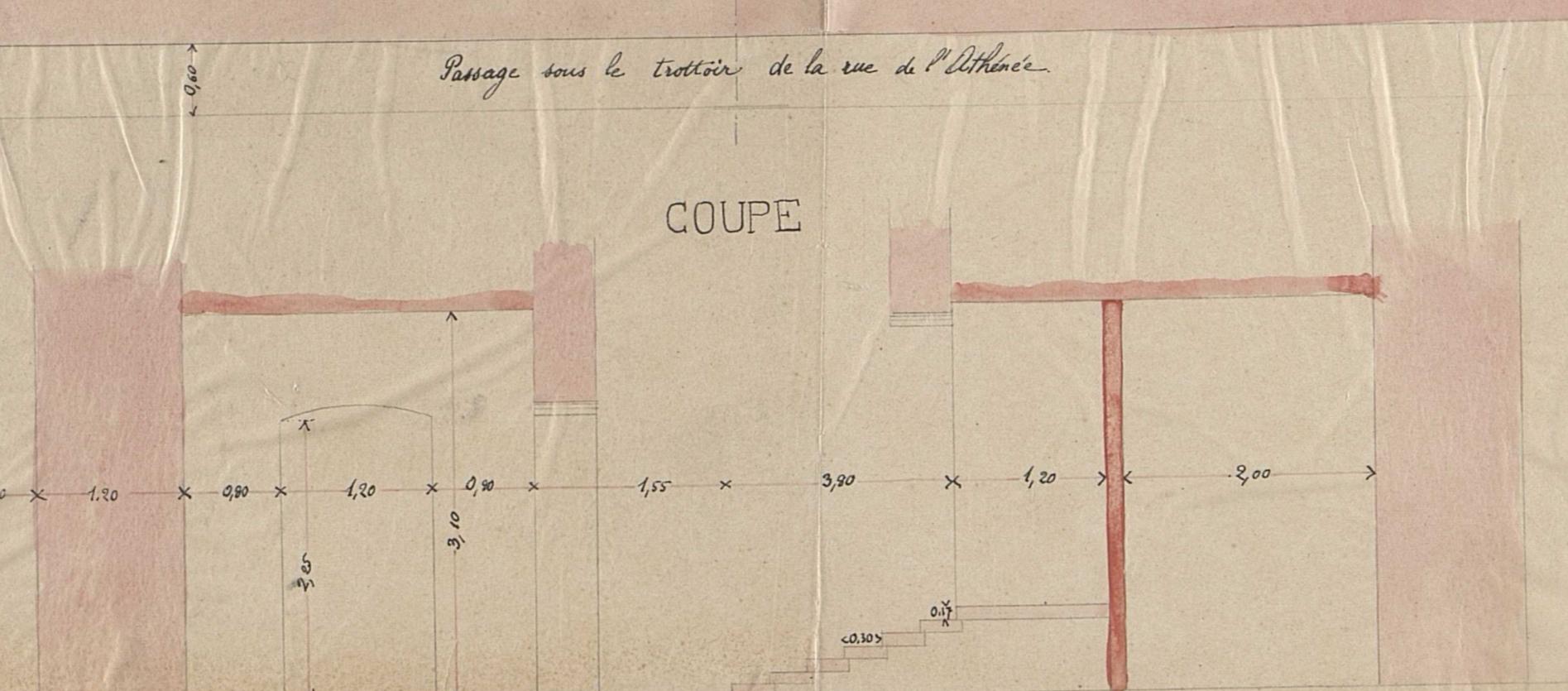


PLAN DU SECOND SOUS-SOL DE L'ATHÉNÉE

Echelle 1:50.



COUPE



Passage sous l'escalier de la rue de l'Athénée.

Athénée —

Sous-Sol

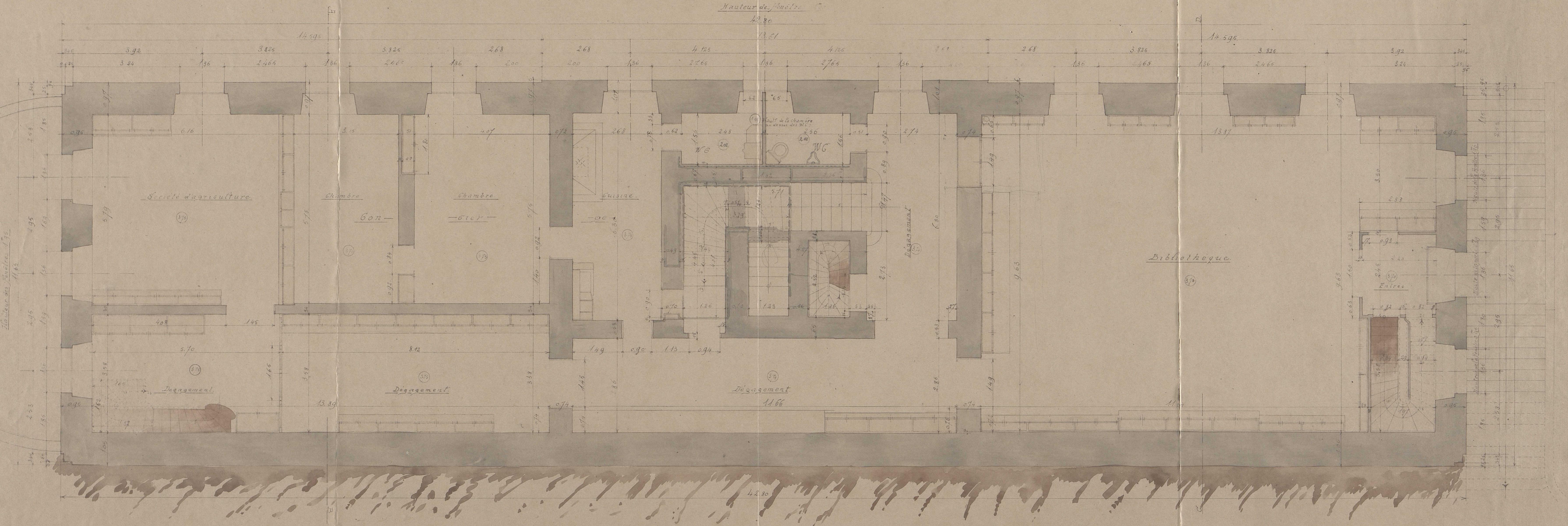
Genève, le 5 Janvier 1903.

Hauteur de l'Etage de
plancher à plafond.

H. JUVET, ARCHITECTE
DÉLIVRÉ PAR LE SOUV. FRANÇAIS
Titre de l'Université,

shelle 0.02 pm.

Athénée



Genève, le 5 Janvier 1903.

(Hauteur de l'Escalier de plancher à plancher

Echelle 0.02 P.M.

H. JUVET, ARCHITECTE

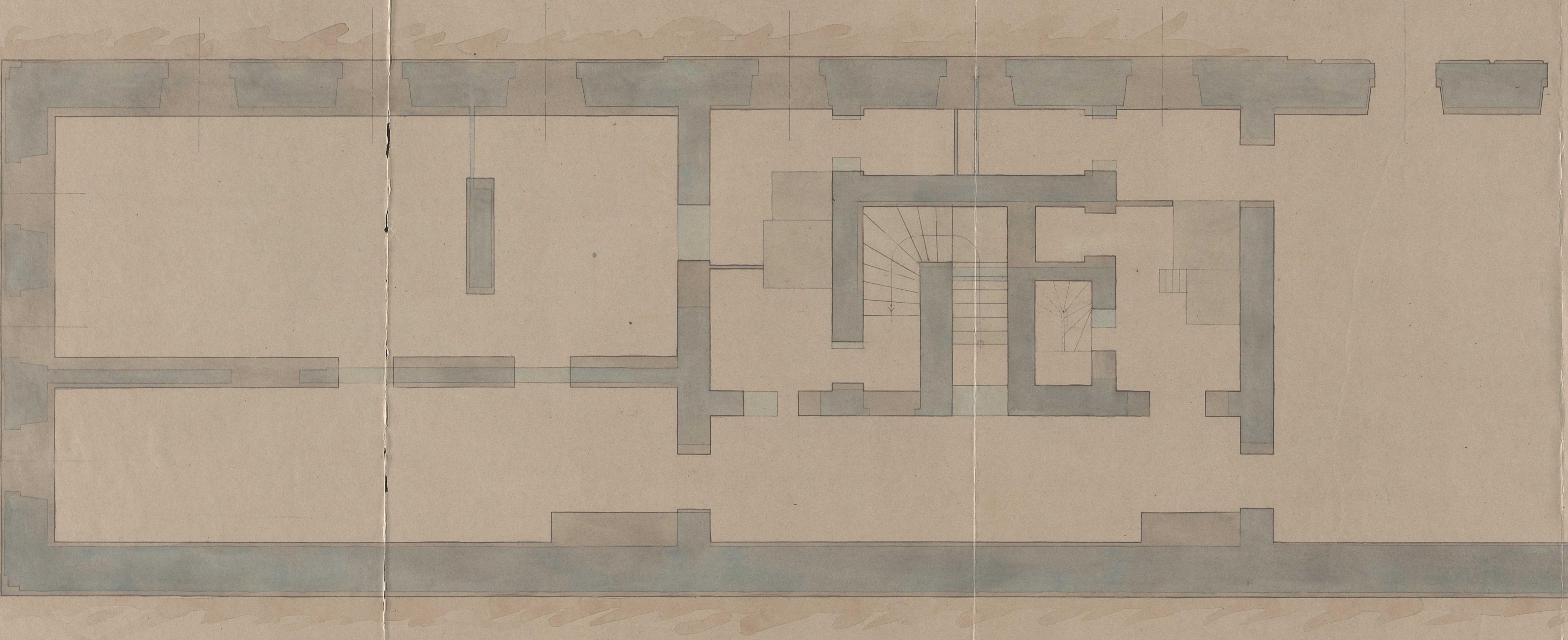
DIPLOMÉ PAR LE GOUV. FRANÇAIS

Rue de l'Université,

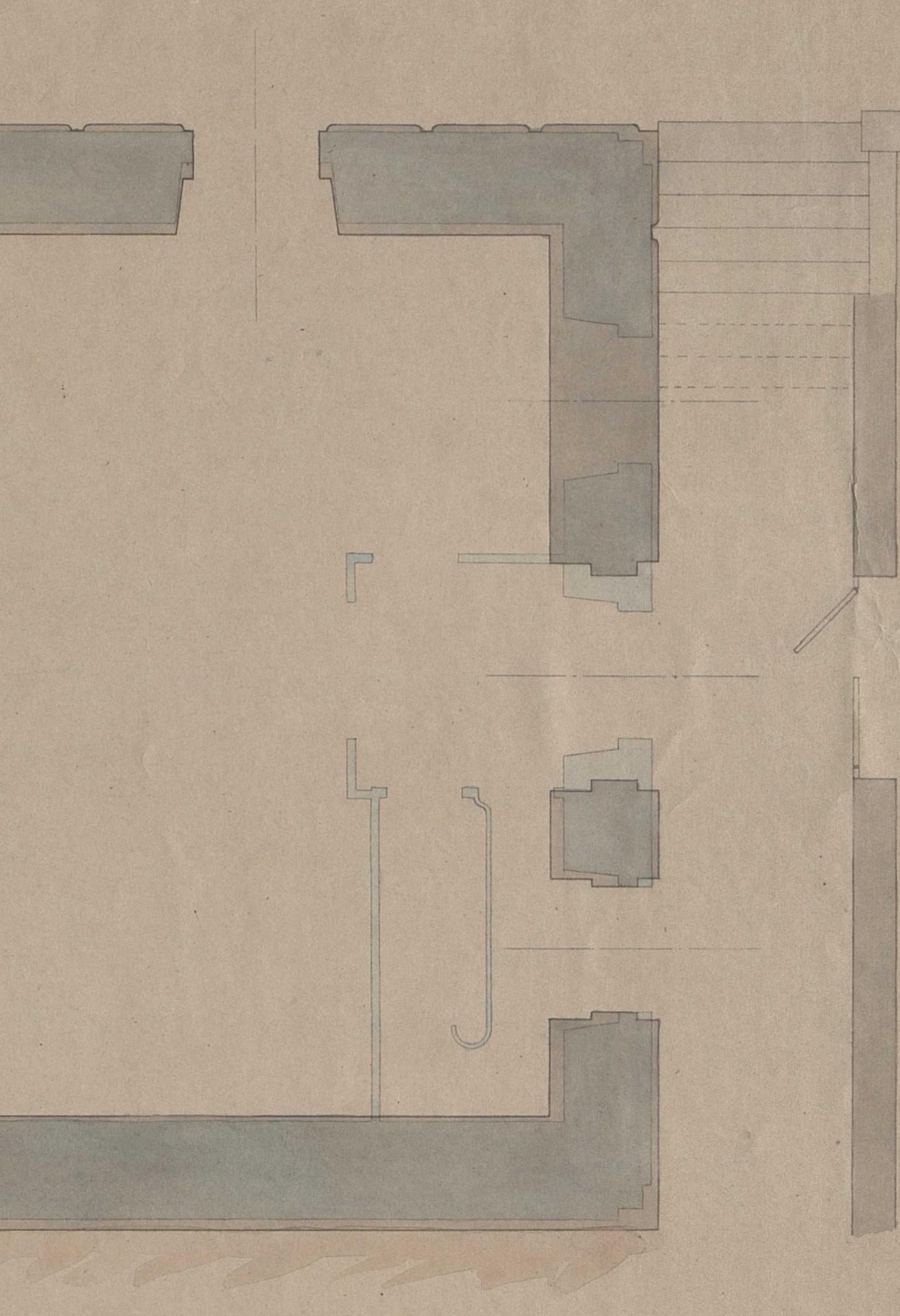
GENÈVE

Fenêtre

1^o étage



1^o Sous-Sol



Genève, le 12 Janvier 1883.

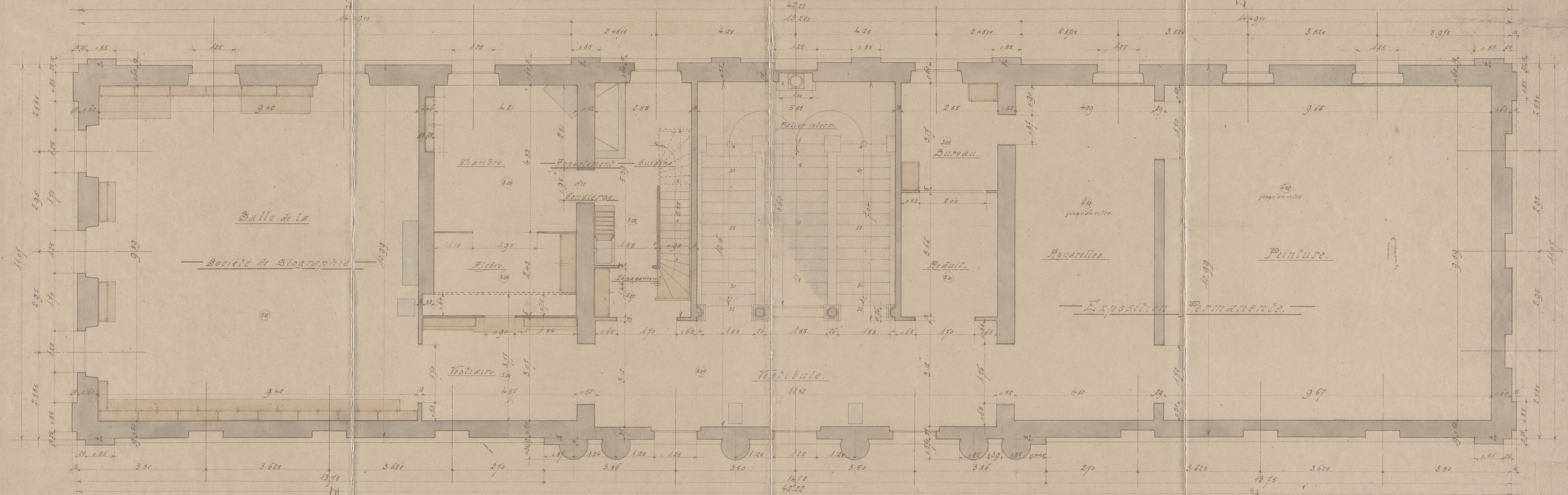
Echelle 002 P.M.

H. JUVET, ARCHITECTE
DIPLOME PAR LE GOUV. FRANCAIS
Rue de l'Université,
GENÈVE

Athenée.

Plan du 1^o Etage.

Immeuble de la Société des Arts

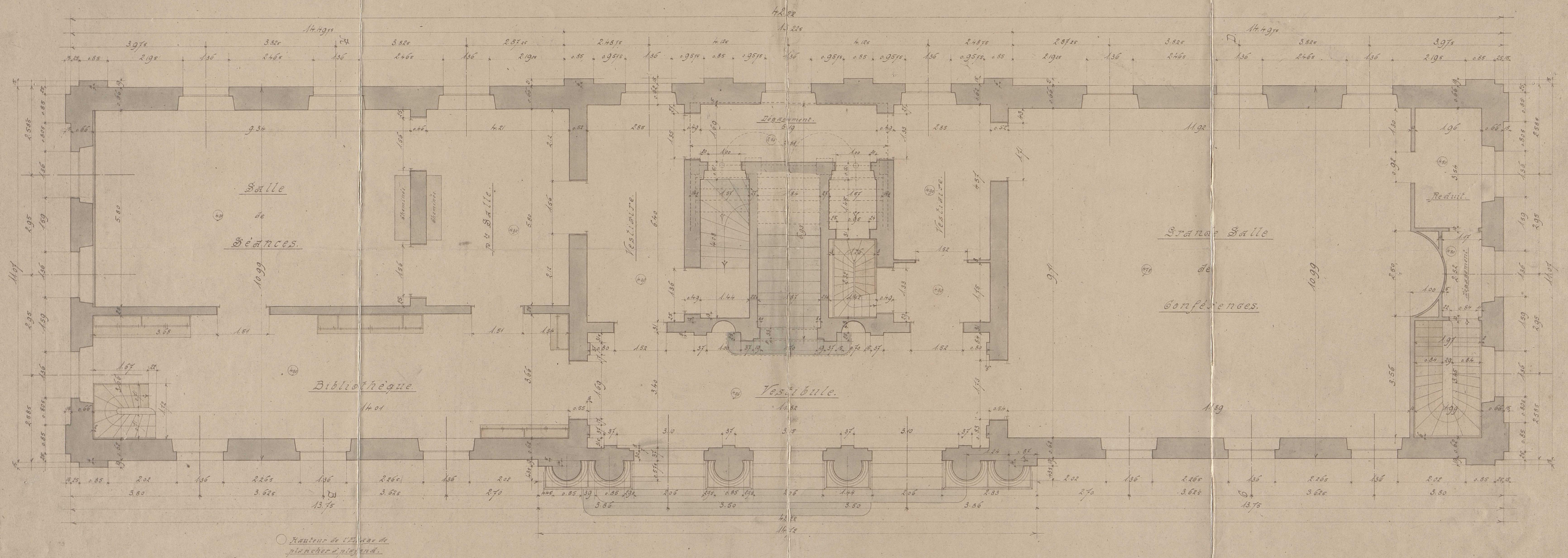


Genève, le 9. Janvier 1903.

Echelle - 0.02 P. 112.

Athénée.

Plan du Péz-de-chassée.



Genève, le 3 Janvier 1903.

Échelle = 0.02 P.M.

—Athénée.—

Plan du Rez-de-chaussée.

Gêneve, le 3 Janvier 1903.

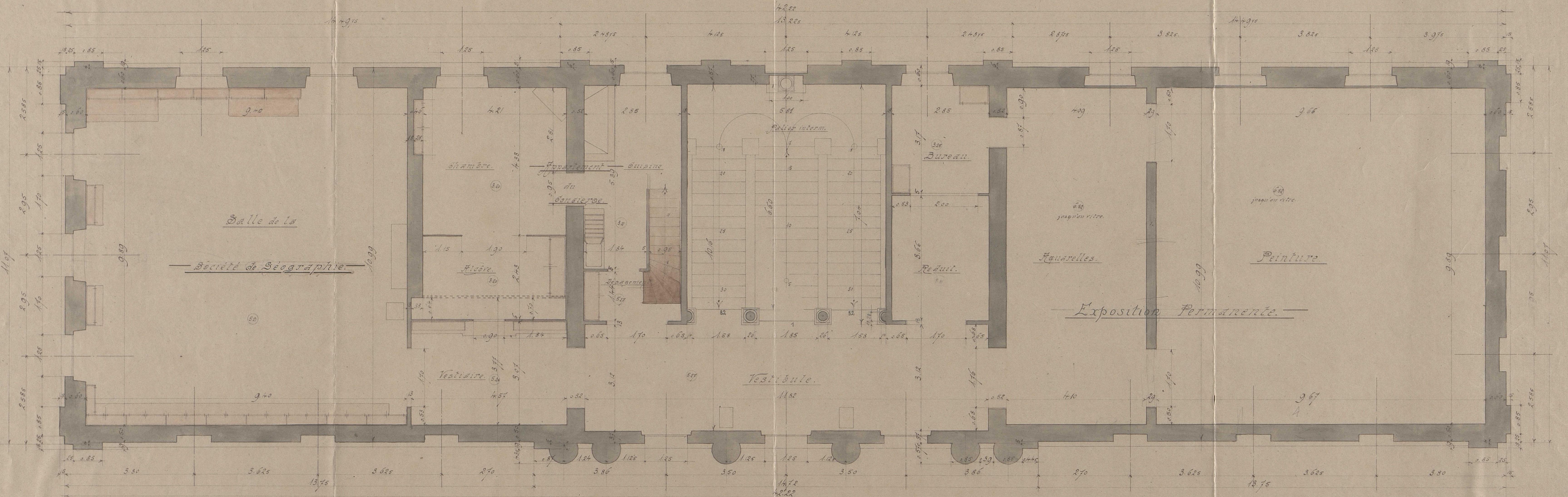
○ Hauteur de l'Etage de
plancher à plafond.

He = 0.02 P.M.

Glen & Schenck

Athenée.

Plan du I^e Etage.



Hauteur de l'Etage de
plancher à plafond.

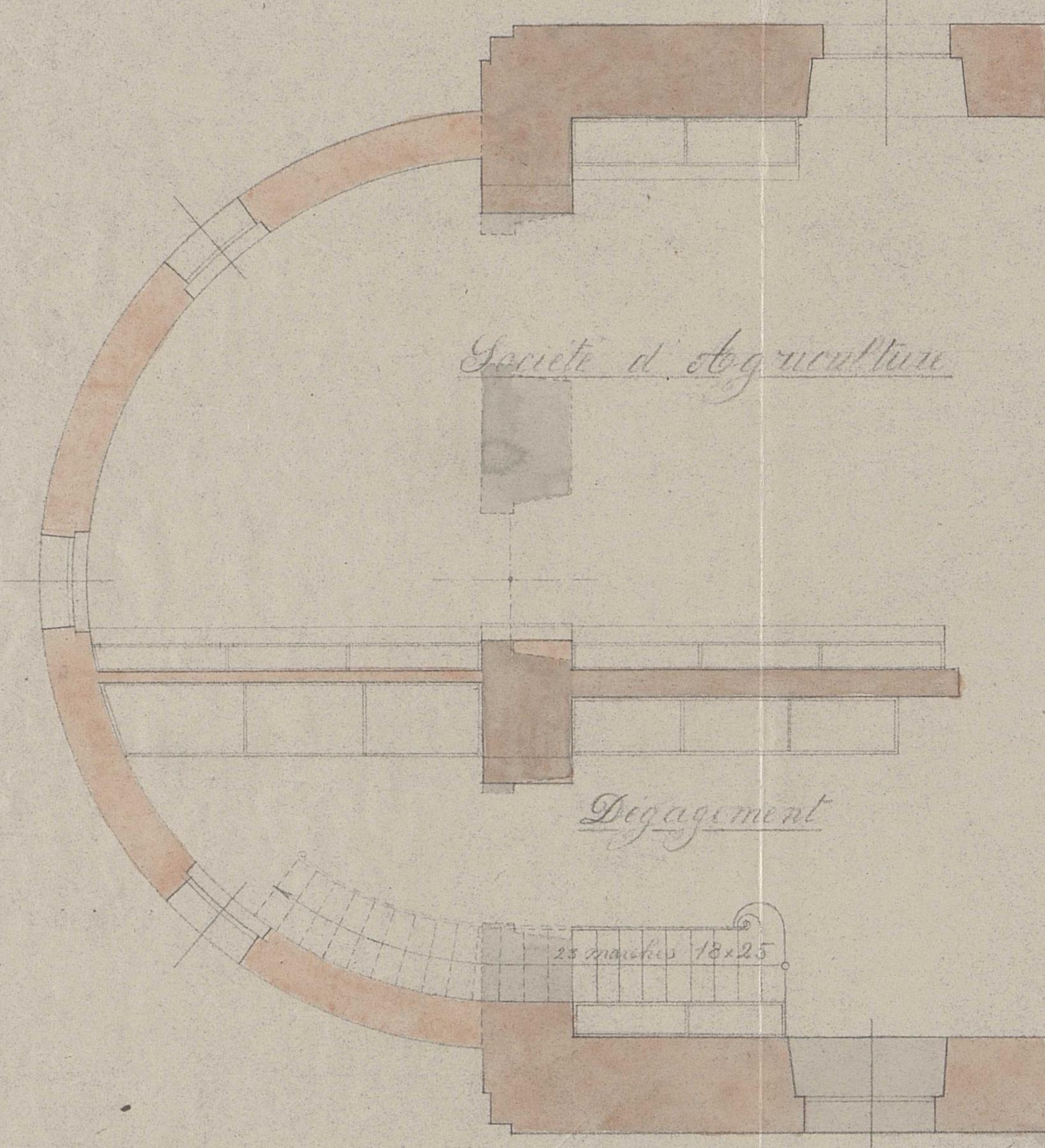
Genève, le 9. Janvier 1903.

chelle = 0.02 P.M.

JUET, ARCHITECTE
SUMÉ PAR LE SOUY, FRANÇAIS
de l'Université,
GENÈVE

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

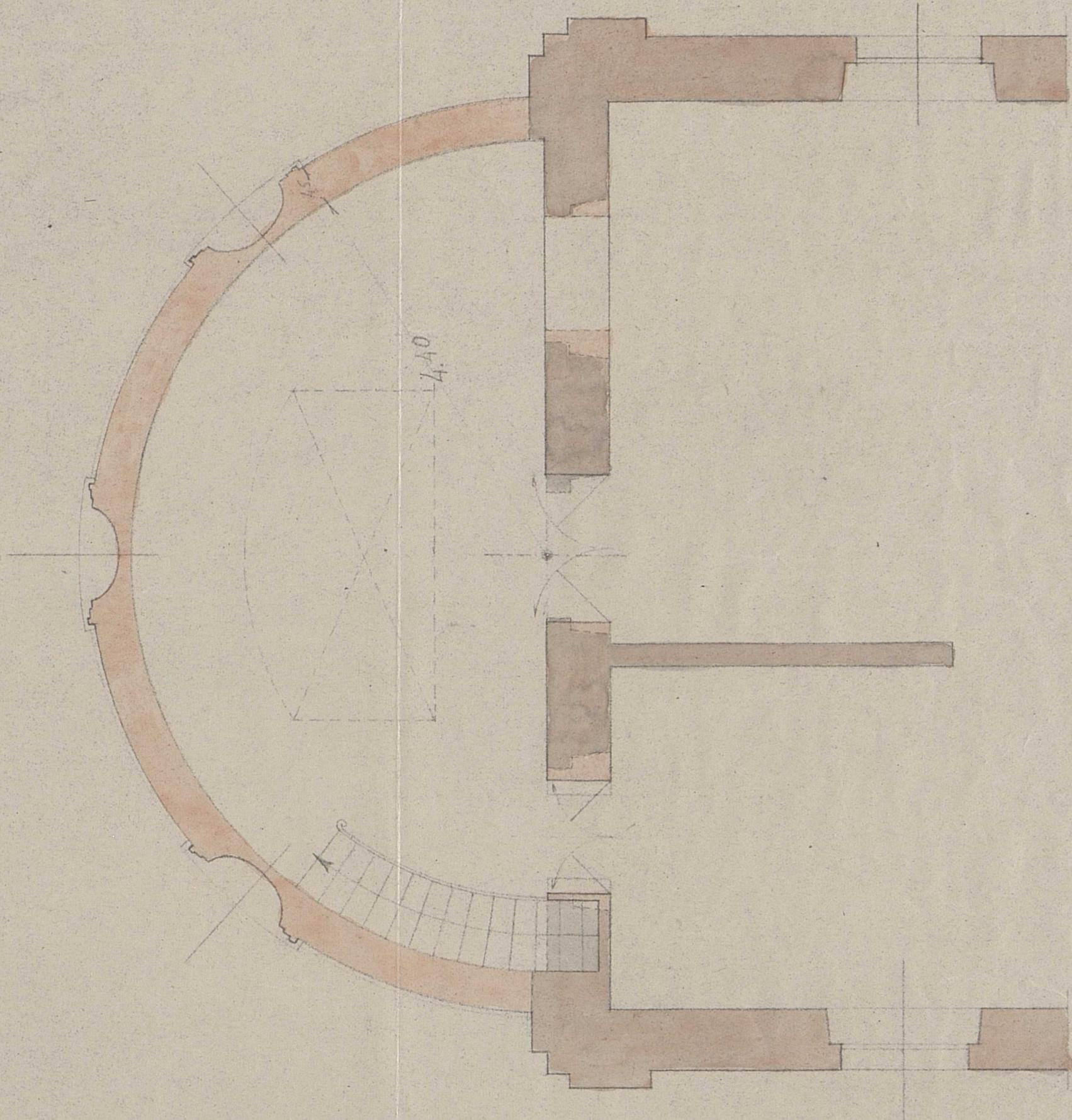
PROJET D'AGRANDEMENT



1^e Sous-Sol

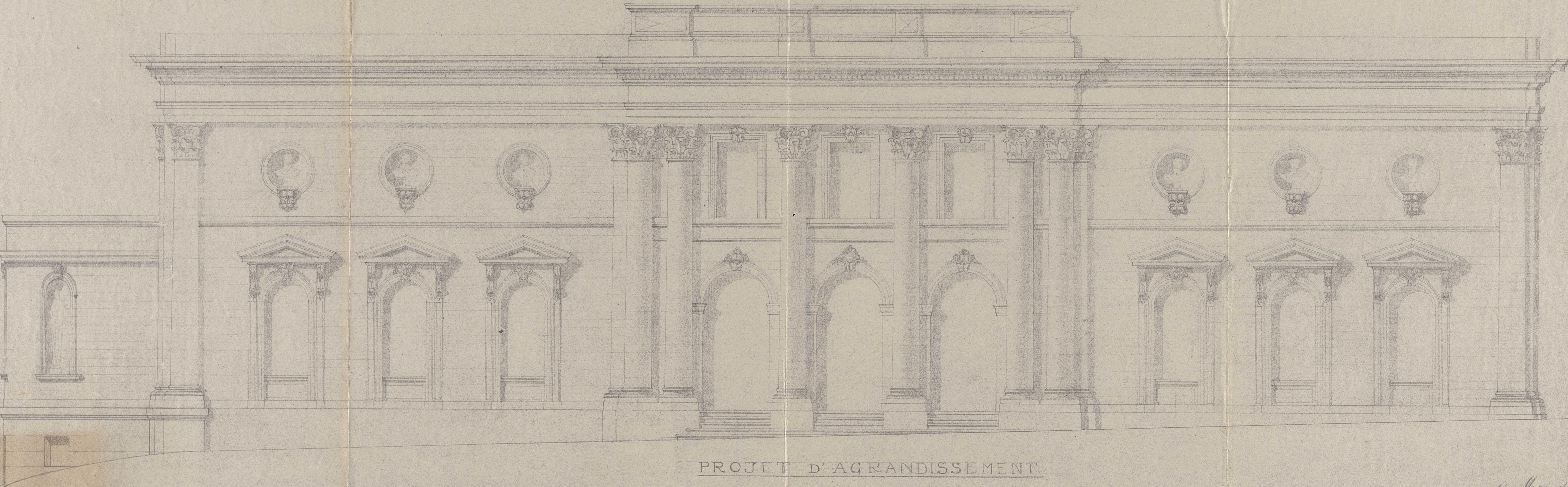
14 Mai 1925

E. FATIO ARCH.



rez-de-chaussée

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE
G. DIODATI ARCH.



PROJET D'AGRANISSEMENT

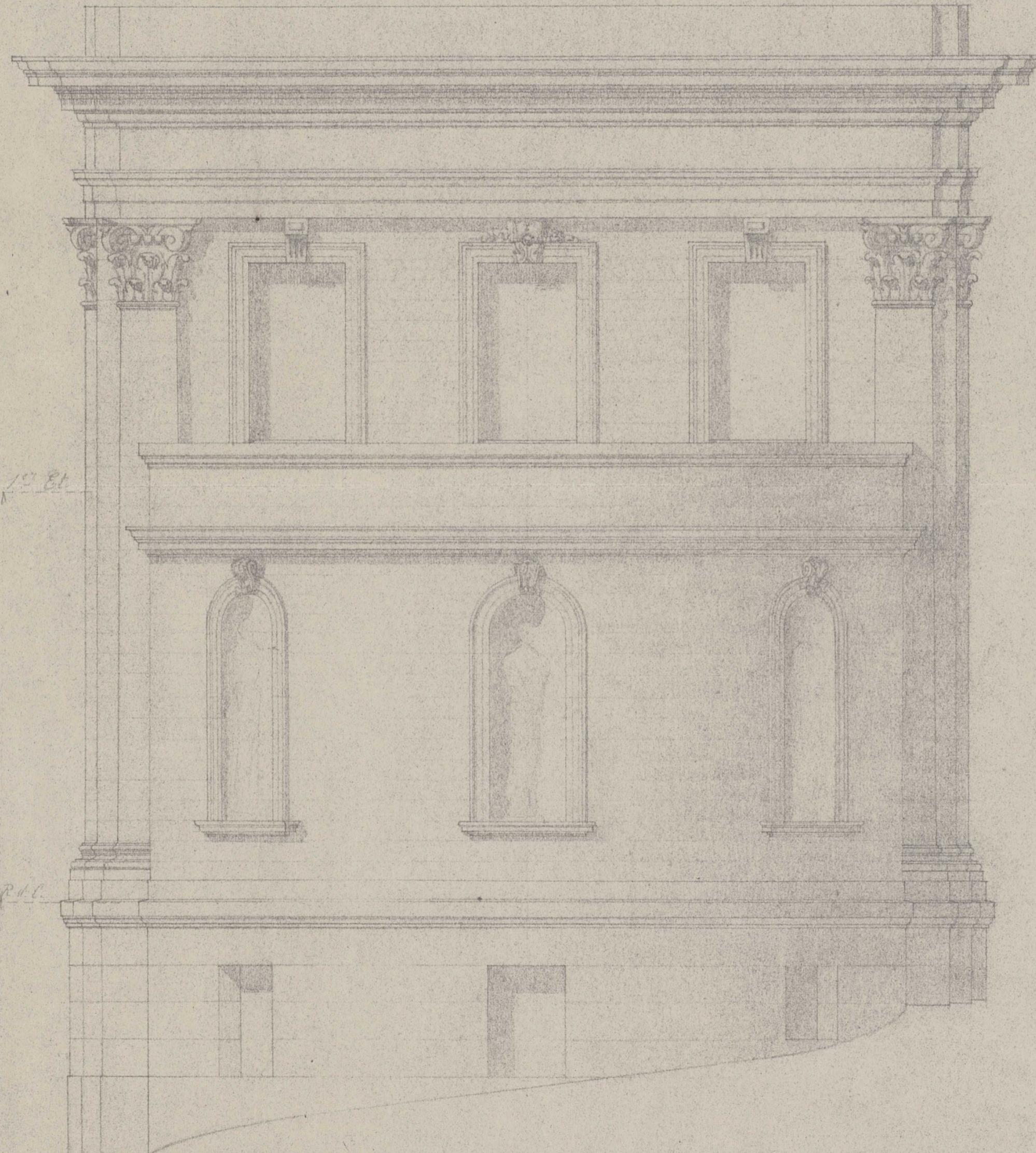
14 Mai 1925
E. FATIO ARCH

Plans de l'Algérie

S.d.A

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
LA ATHÉNÉE

G. DIODATI ARCH.



PROJET D'AGRANDISSEMENT

Sot. du R. d. C. Sot. Sot.

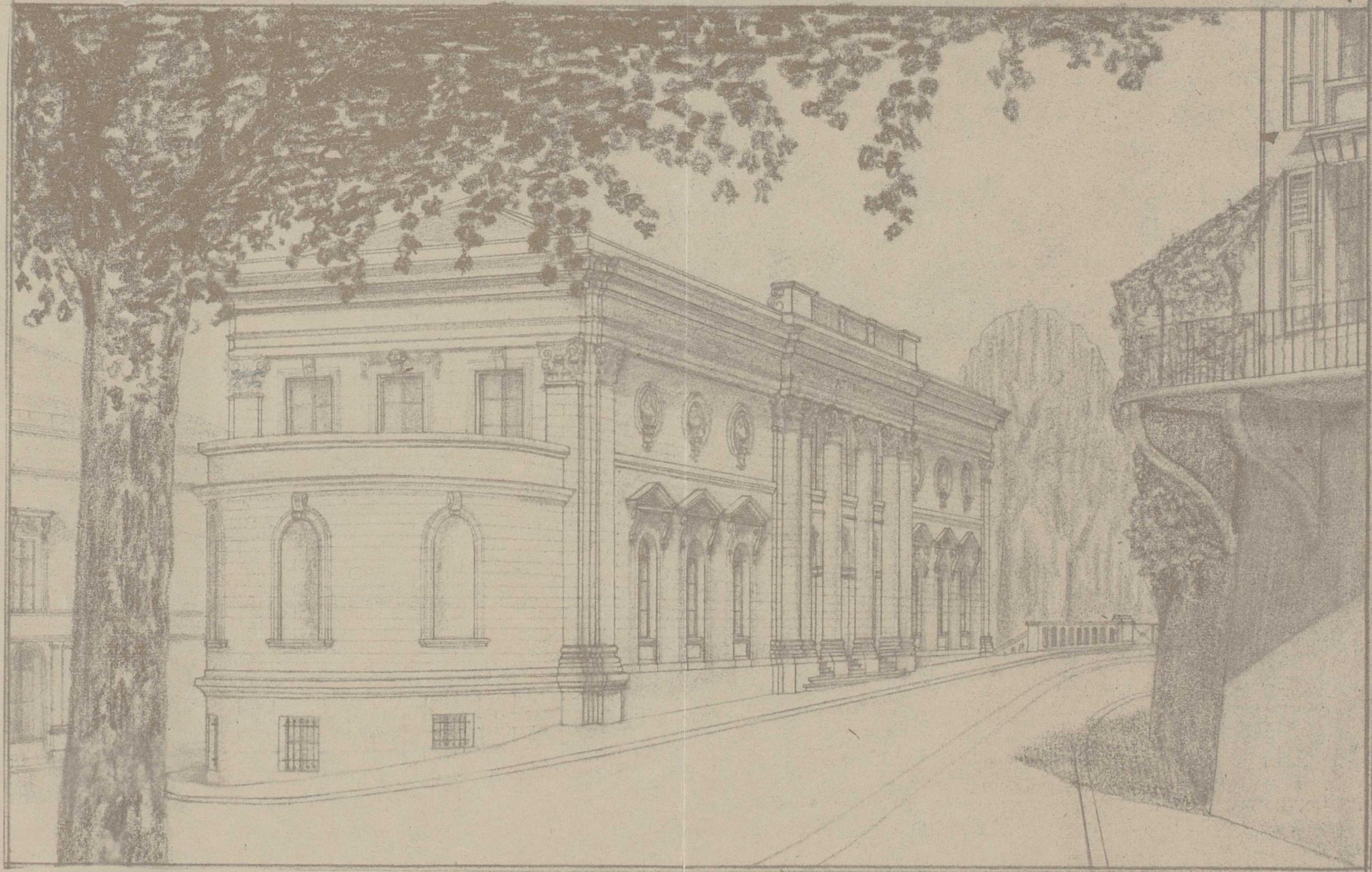
14 Mai 1925
E. FATIO ARCH.

IMMEUBLE DE LA SOCIETE DES ARTS - A
L'ATHENEE



Geneve 28 Août 1925
Ed. Foto arch.

IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS
L'ATHÉNÉE

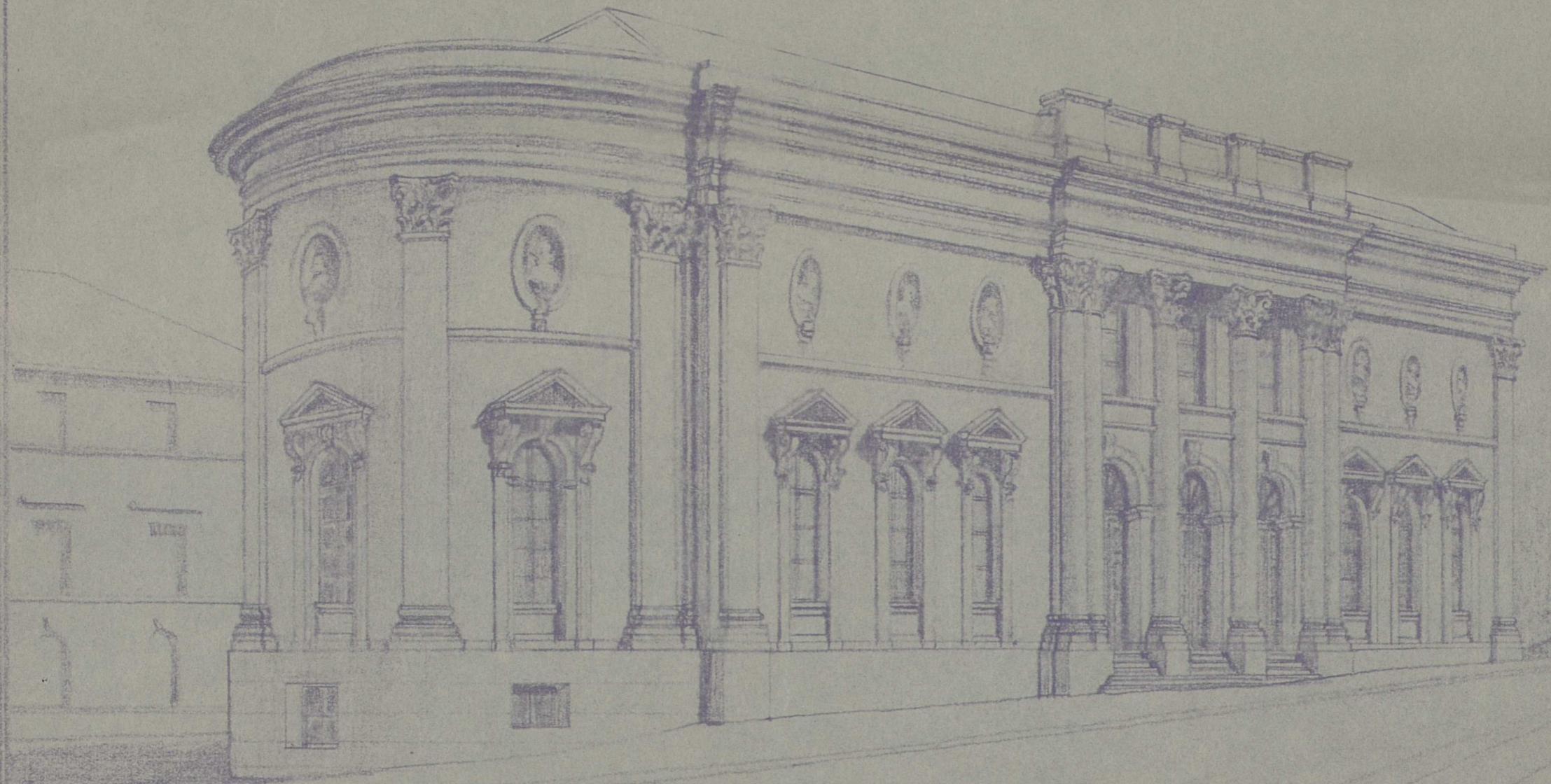


- Immeuble de la Société des Arts. -
- L'ATHÉNÉE -



Genève 18 Mai 1929
E. Fatio, architecte.

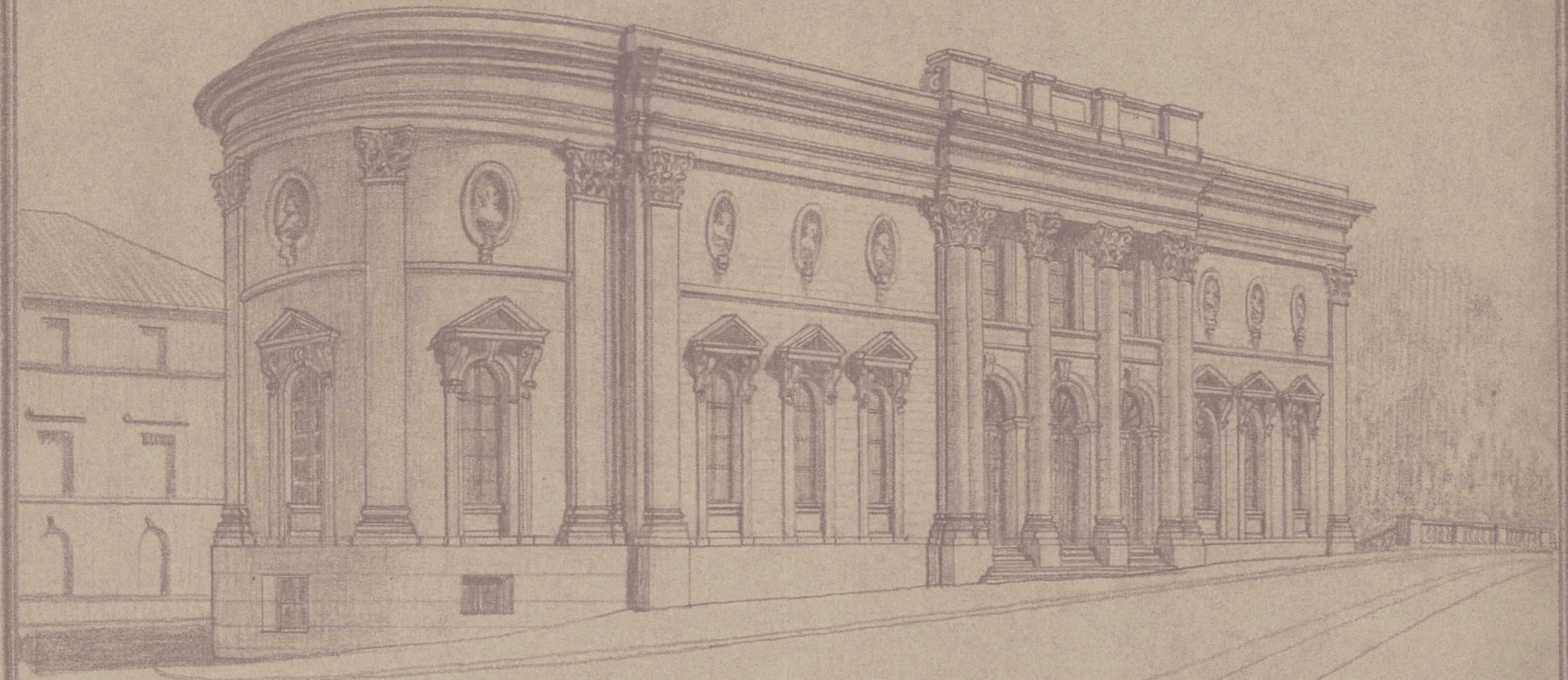
• IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS •
• L'ATHÉNÉE •



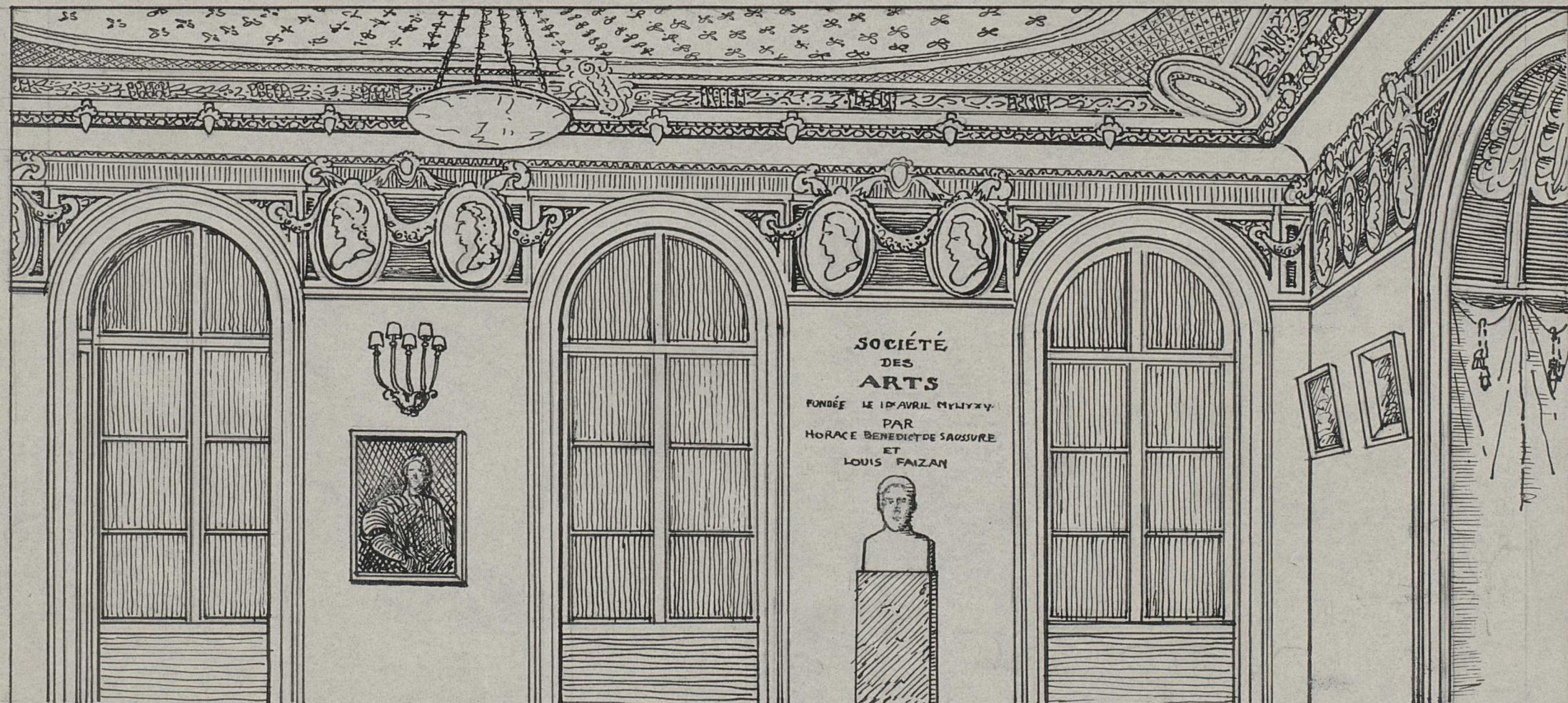
Genève, 25 Mars 29
E. Falier, arch.

• IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS •
• L'ATHÉNÉE •

B



Genève, 25 Mars 29
C. Falio, arch.



die amig de bontine

Jawohl

X



VIII

ziggags

H. van Muyden



Jde Deen
M. Rousseau
y Lefevre
Jacques Dalois

J. Jaudes



Fondation Ste'des Arts

J. Jaubr.

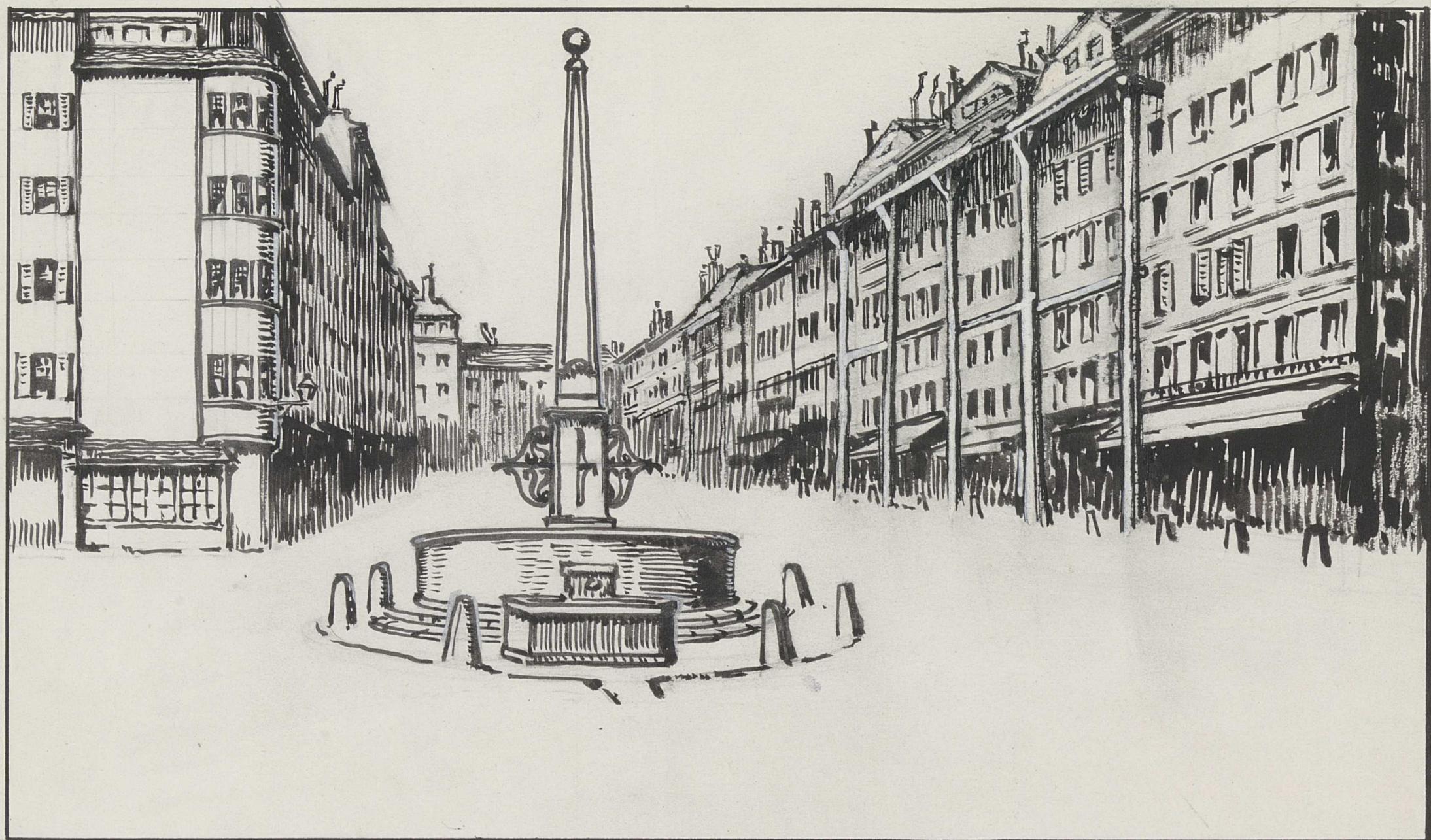


18.90

III

Révolution

J. Jacobi



La foire au Molard (Miallet)

J. Jacobi



Deterwane

Jacobi.



La croix Rouge

H. van Meijden

X

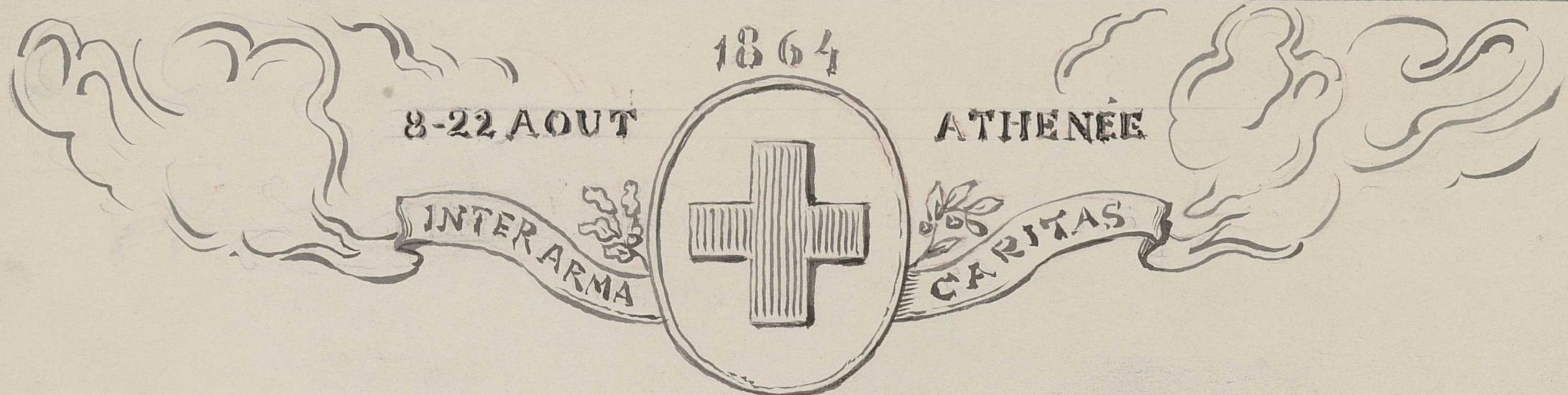


trait affranchi

XI

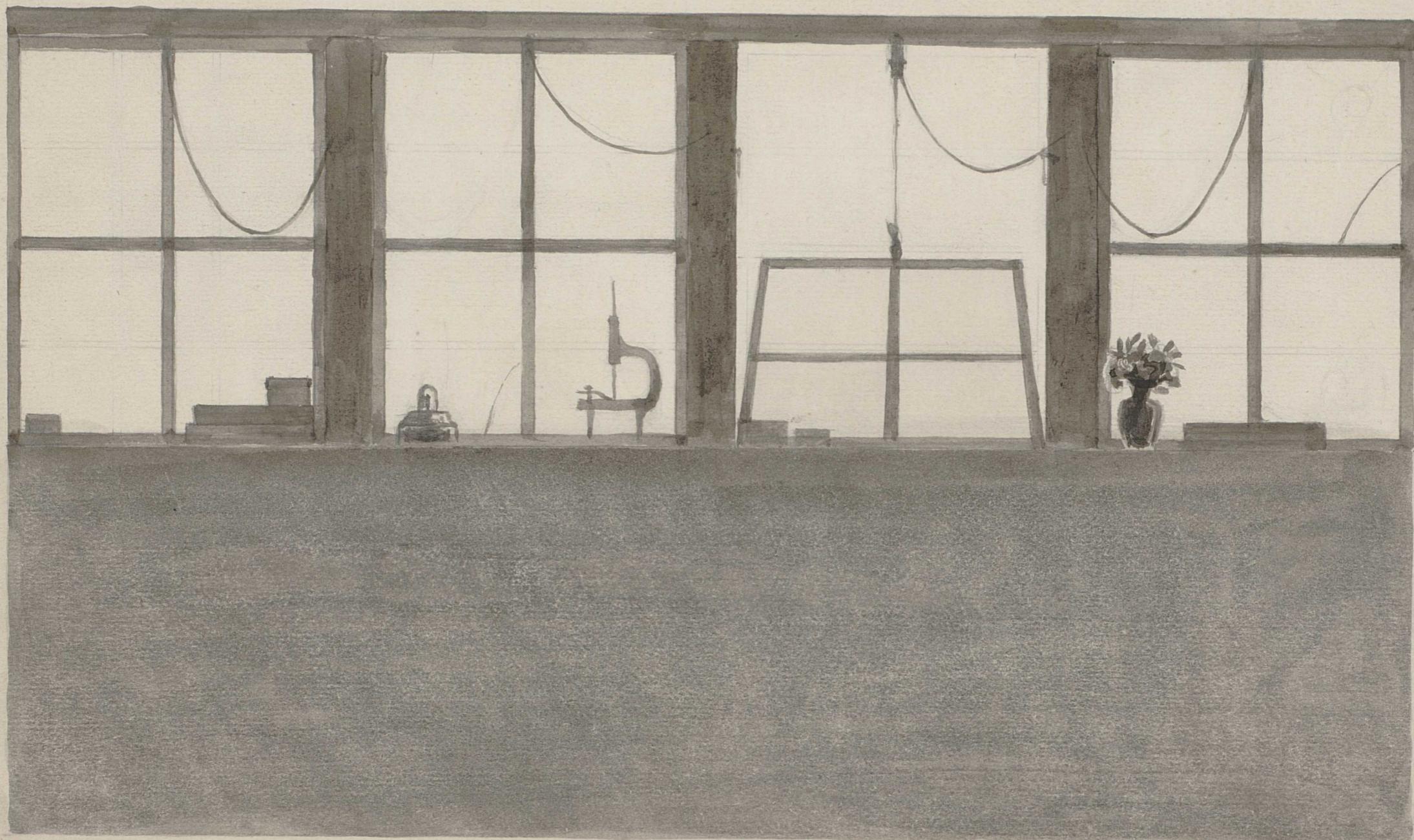
Le gris Rouge (apparition)

H. van Mayden



Cabinets

J. Monard



X

De Saussure au Mt Blane

H. van Auyden



Lathivane

H. van der Huyden

